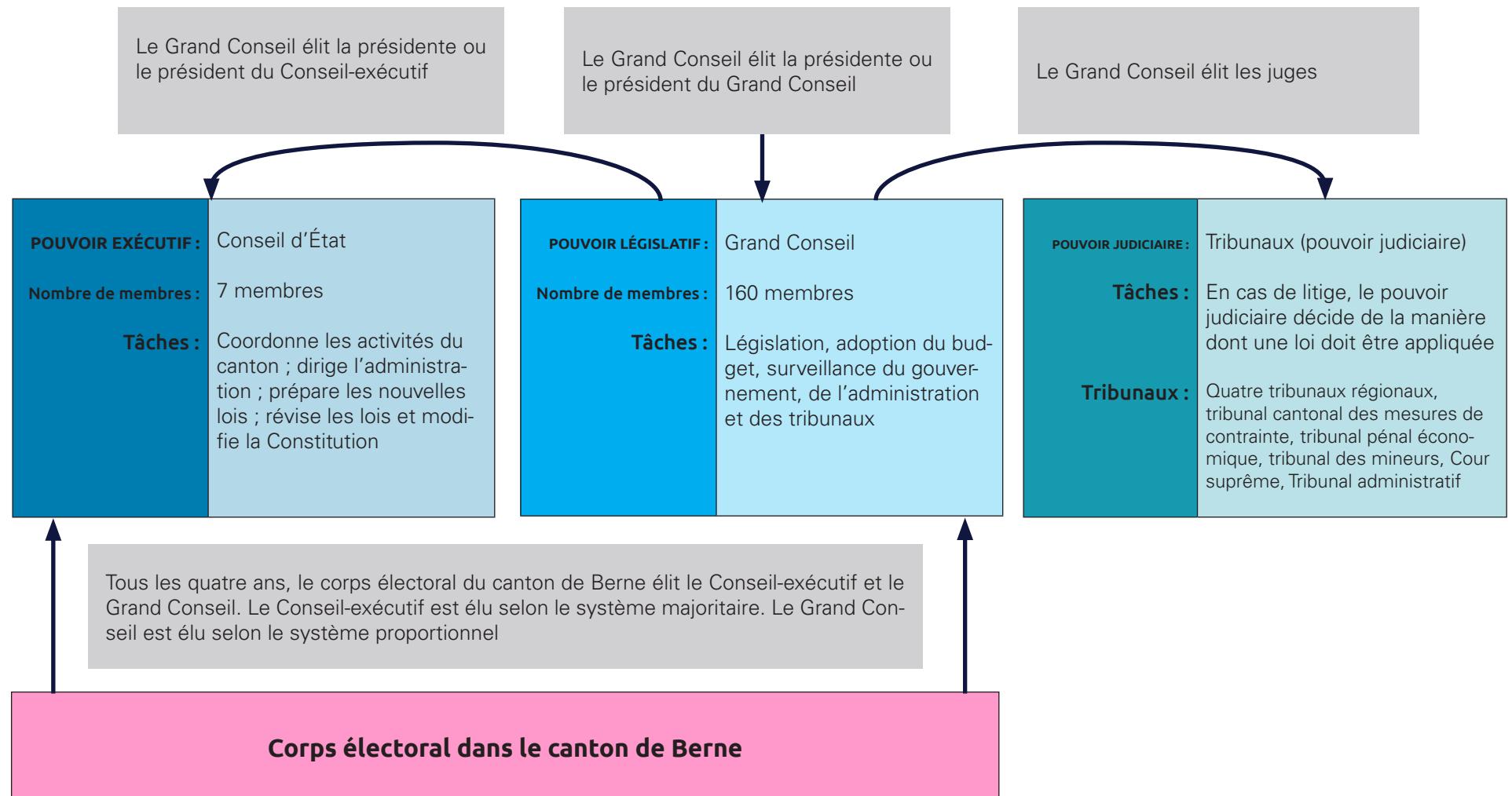


# Aperçu des pouvoirs

Remplis la fiche d'exercices !

- Complète les informations manquantes sur l'image !
- Dessine des flèches indiquant qui est élu par qui !



# Fiche sur le pouvoir législatif

## Qu'est-ce que le Grand Conseil ?

Le Grand Conseil est le parlement du canton de Berne

Quels partis sont représentés au Grand Conseil ? Combien de sièges les partis occupent-ils ? Attribue une couleur à chaque parti et dessine la répartition des sièges sur l'image de droite !

 UDC : 44 sièges

 PS : 33 sièges

 PLR : 18 sièges

 Les Vert-e-s : 18 sièges

 PVL : 16 sièges

 Le Centre : 12 sièges

 PEV : 9 sièges

 UDF : 7 sièges

 PSA : 1 sièges

 LG (Les Vert-e-s) : 1 sièges

 Sans parti (non-inscrit) : 1 sièges

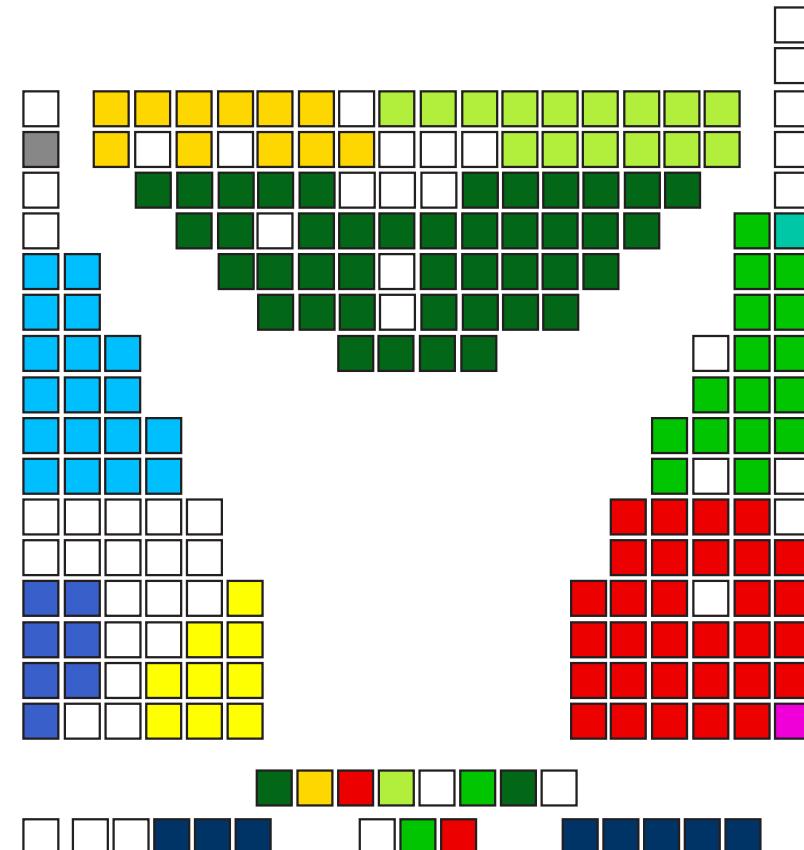
## Qui est la présidente ou le président du Grand Conseil ?

Edith Siegenthaler (PS)

## Où le gouvernement (pouvoir exécutif) siège-t-il ? Dessine-le !

 Gouvernement

Nombre de membres : 160



# Texte à trous sur le pouvoir législatif

## Exercice 1 :

Remplis le texte à trous. Pour t'aider, tu peux consulter la source suivante :

- **Informations sur le Grand Conseil** ([gr.be.ch/fr/start.html](http://gr.be.ch/fr/start.html))

Le Grand Conseil est le **parlement** du canton de Berne. Il est composé de 160 membres élus tous les **quatre** ans par le peuple. Afin de préparer les projets de loi et les affaires politiques, les membres du Conseil travaillent au sein de **commissions**. Le Grand Conseil compte **huit** commissions permanentes. La Commission des finances (CFin), la Commission de gestion (Cges) et la Commission de justice (CJus) sont les **Commissions de surveillance**. La Commission de la formation (Cfor), la **Commission de la santé et des affaires sociales** (Csoc), la Commission des infrastructures et de l'aménagement du territoire (CIAT) et la **Commission de la sécurité** (Cséc) sont les Commissions spécialisées. Il existe aussi la **Commission des institutions politiques et des relations extérieures** (CIRE). En outre, il existe des commissions qui n'interviennent que dans des cas exceptionnels.

Comme le canton de Berne est bilingue, le Grand Conseil compte également une **députation**. Cette dernière défend les **intérêts et les préoccupations** des habitant-e-s du Jura bernois et de la population francophone de la circonscription électorale de Bienne-Seeland, en particulier sur les thèmes qui concernent spécifiquement ces groupes. Lorsque de telles thèmes sont abordés, la députation peut demander un vote séparé parmi ses membres. Si le résultat de ce vote ne correspond pas à la décision du Grand Conseil, la question doit être réexaminée. La députation comprend **17** membres du Grand Conseil.

Les membres du Grand Conseil peuvent se regrouper en un **groupe parlementaire**. Il s'agit d'un regroupement de personnes appartenant au même parti ou partageant les mêmes idées. Pour former un groupe parlementaire, il faut au moins **cinq** membres du Conseil. Plus un groupe parlementaire compte de membres, plus il obtient de **sitges** dans les commissions et les autres organes du Grand Conseil. Les membres d'un groupe parlementaire sont libres de prendre leurs propres décisions, mais ils s'efforcent toutefois de trouver une **position commune** au sein du groupe.

Le Grand Conseil est dirigé par une présidence qui change chaque année. Son travail est un pilier central de la participation démocratique dans le canton de Berne.

# Procédure civile ou procédure pénale ?

## Exercice 1 :

Détermine, pour les cas suivants, s'il s'agit d'une procédure civile ou d'une procédure pénale. Justifie ta réponse. Si l'affaire devait être directement portée devant un tribunal spécialisé, tu peux l'ajouter dans ta réponse.

Madame et Monsieur Berg divorcent. Ils se disputent à présent pour savoir qui pourra garder la maison commune.



### Procédure civile

Les divorces et le partage des biens sont des affaires privées.

Monsieur Fluss a roulé trop vite dans la zone limitée à 30 km/h du quartier de Kirchenfeld et a été flashé.



### Procédure pénale

Il s'agit d'un excès de vitesse qui est signalé par le Ministère public.

Madame Stein a commandé un téléphone portable en ligne mais ne l'a jamais reçu. Le vendeur refuse de lui rembourser son argent.



### Procédure civile

Il s'agit d'un litige contractuel entre deux personnes privées.

Un adolescent a été surpris en train de voler un vélo.



### Procédure pénale

Le vol est une infraction. Le tribunal cantonal des mineurs pourrait être compétent, car l'adolescent est mineur.

# Procédure civile ou procédure pénale ?



Un médecin a commis une grave erreur lors de l'opération du genou de M. Sonne. M. Sonne réclame désormais des dommages et intérêts.

## Procédure civile

Il s'agit d'un cas de responsabilité et de dommages-intérêts dans le domaine du droit médical.



Mme Wind a volé une tablette de chocolat au supermarché. Elle a été prise

## Procédure pénale

Le vol est une infraction, même s'il s'agit d'un objet de faible valeur.



Deux voisins se disputent à propos d'un arbre. L'arbre pousse sur le terrain de M. Nebel et fait de l'ombre sur le terrain de Mme Tau. Mme Tau exige que M. Nebel abatte l'arbre. M. Nebel refuse.

## Procédure civile

Les litiges entre voisins relèvent du droit privé.



M. Blitz a postulé à un emploi avec un diplôme de fin d'études falsifié. La falsification a été découverte. Il est accusé de faux dans les titres.

## Procédure pénale

Le faux dans les titres est une infraction. Le tribunal pénal cantonal compétent en matière économique pourrait être responsable.